

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2022-526 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'autoriser l'usage 4315.1 Réparation et entretien d'aéronefs et de pièces d'aéronefs dans la zone I-127 (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane)	13 février 2023 8 mars 2023
Règlement SH-2023-527 modifiant le Règlement 1412 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'encadrer la modification d'un bâtiment principal construit avant 1940 ou possédant une valeur patrimoniale potentielle ou reconnue et d'apporter un ajustement pour simplifier l'application du règlement (tous les districts)	13 février 2023 8 mars 2023

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 15 mars 2023.



Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert